



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

RAPPEL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

présentée par la société AUDEVAL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le pôle environnemental de SALVAZA sur le territoire de la commune de CARCASSONNE au titre des rubriques n° 2714-1, 2710-2a, 2710-1b, 2711-2 et 2715 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société AUDEVAL, pour l'exploitation du pôle environnemental sur le territoire de la commune de CARCASSONNE, est ouverte **du 06 février 2017 au 08 mars 2017 inclus soit 31 jours consécutifs**, sur le territoire de la commune de CARCASSONNE.

Personne responsable du projet :

- Monsieur Guillaume BOMEL, président de la société AUDEVAL.
- Les informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Mme Caroline VERDIER, chef de projets région Méditerranée, SUEZ – Campus Arteparc – Bat C – 595 rue Pierre Berthier – CS 50418 – 13 591 Aix en Provence cedex 3 – Tél : 04 42 60 59 16 ou 06 80 03 78 52 – Fax : 04 42 60 59 99 – Mél : Caroline.verdier@suez.com.

Commissaire enquêteur :

Par décision du 20 décembre 2016 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier, M. Michel NUTTIN, cadre commercial Numéricable France, est nommé commissaire enquêteur.

Lieu de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie de Carcassonne – 32 rue Aimé Ramond - 11835 CARCASSONNE CEDEX 9.

Du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Le vendredi : de 08h00 à 12h30

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie ci-dessus citée.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

En outre, le dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera téléchargeable du 6 février 2017 au 6 février 2018 inclus sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Commune	Date	Heure début	Heure fin
Mairie de CARCASSONNE 32 rue Aimé Ramond 11835 CARCASSONNE CEDEX 9	Le 06 février 2017	9h00	12h00
	Le 14 février 2017	9h00	12h00
	Le 23 février 2017	14h00	17h00
	Le 08 mars 2017	14h00	17h00

Publicité :

Presse : Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par les soins de la mairie de Carcassonne.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et durée, la Société AUDEVAL procédera à l'affichage du même avis dans le périmètre du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel de Madame le Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 24 avril 2012.

Conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude ainsi qu'à la mairie de Carcassonne. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>.

À l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet de département sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

NB. : Rappel devant paraître dans les 8 premiers jours d'ouverture de l'enquête, soit entre 6 février 2017 et le 13 mars 2017.

Carcassonne, le

Pour le préfet de l'Aude et par délégation,
La secrétaire générale

signé

Marie-Blanche BERNARD